



Grappe saine à l'extérieur... mais présence de *Botrytis* à l'intérieur tests glucanes positifs

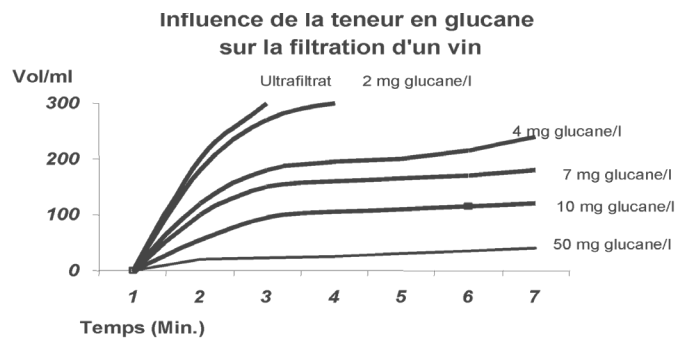
Les glucanes sont des polysaccharides issus des parois levuriennes (*Saccharomyces cerevisiae*, *Brettanomyces*...) ou de certains organismes fongiques comme *Botrytis cinerea*. La forte présence de glucanes dans les vendanges botrytisées est une réelle problématique, car ces composés ralentissent toutes les étapes de clarification et perturbent la filtration.

Incidence sur la clarification

Si la clarification est d'autant plus difficile que le que le taux de glucanes est élevé, une présence même très faible de glucanes suffit à s'opposer aux mécanismes d'une clarification normale.

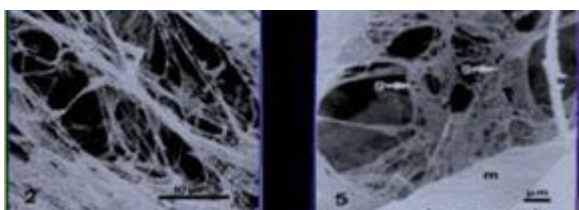
Incidence sur la filtrabilité

Les glucanes freinent considérablement la filtration : cycles raccourcis, consommation accrue en média filtrant rendent le coût des prestations plus élevé. Le nombre de filtrations nécessaires peut être multiplié par trois ou quatre... voire plus !



Source K. Wucherpennig et H. Dietrich, *Lebensmitteltechnik* 15, 1983, 246-253.

Incidence sur le risque microbiologique



glucanes de *Botrytis cinerea*
(microscopie électronique)

Les glucanes favorisent la formation d'amas colloïdaux qui, outre leur impact négatif sur la clarification et filtration, peuvent constituer des foyers de prolifération pour les micro-organismes d'altérations comme *Brettanomyces*.

Détection des glucanes dans les moûts ou les vins

Le test glucane simple permet de détecter une forte présence (>15mg/L) de glucanes dans le vin. En cas de test simple négatif, nous conseillons de procéder au test modifié, plus sensible, car de faibles quantités de glucanes peuvent néanmoins impacter fortement la filtration.

N'hésitez pas à demander conseil à votre œnologue ou à nous contacter.

Matériel : réactif = alcool à 96% acidifié avec 1% de HCl
éprouvette graduée (ou tube à essai)

| Test glucane simple | Test glucane modifié |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">mettre dans l'éprouvette graduée :<ul style="list-style-type: none">- 2 volumes de moût ou de vin,- 1 volume de réactifhomogénéiser en retournant lentement et plusieurs fois l'éprouvettesi apparition d'un précipité floconneux test positif → glucanes > 15 mg/L | <ul style="list-style-type: none">centrifuger le moût ou le vin à 3000 tours/min pendant 10-15 mindissoudre le culot de centrifugation avec 5 mL d'alcool puis homogénéisersi apparition* d'un précipité floconneux test positif → présence de glucanes <p><i>* vérifier jusqu'à 1 heure après le test</i></p> |

Traitement des glucanes avec Vinotaste®Pro

Vinotaste®Pro est formulation d'enzymes purifiées FCE, associant une polygalacturonase et une **bêta-glucanase**. Dans le cas de vendanges altérées par la pourriture grise, la fraction bêta-glucanase permet de dégrader les glucanes colmatants générés par *Botrytis cinerea*.

ATTENTION !

Les glucanes de *Botrytis* ou des levures sont de structure 1,3-(1,6)-bêta-D-glucanes : seules les **β1-3 et β1-6 glucanases** sont efficaces (à ce titre les seules activités glucanases reconnues par l'OIV). C'est pourquoi Lamothe-Abiet préconise le **Vinotaste®Pro**.

En hydrolysant les longues chaînes de glucanes, **Vinotaste®Pro** favorise la clarification naturelle et rapide des vins : les vins sont plus faciles à élever, le risque de déviations organoleptiques est diminué. La filtration ultérieure sera améliorée et ne sera pas traumatisante pour le vin.

| Utilisation Préventive | Utilisation curative |
|--|---|
| vin blanc : sur moût, au débourage vin rouge : après la fermentation Triple avantage : <ol style="list-style-type: none">1. clarification post-fermentaire améliorée2. libération de polysaccharides de petite taille, qui participent à la rondeur du vin3. filtration facilitée, non traumatisante | Dans les vins non traités préventivement, Vinotaste®Pro peut être introduit quelques temps avant la filtration. On constate une amélioration continue de la filtrabilité à partir du 1 ^{er} jour d'introduction. <i>NB : un test glucane peut être réalisé pour s'assurer de l'efficacité du traitement.</i> |

Rappel : les β-glucanases sont interdites en **vinification biologique** selon le R(UE) 203/2012.